240539 - Est-il permis à un fabriquant de cartoons de tirer des profits de la publicité faite grâce à la diffusion de son produit sur YouTube ?

question

J’ai participé à la réalisation d’un programme de publicité sur You Tube pour gagner de l’argent. Chaque fois que je télécharge la vidéo, des publicités apparaissent. Toutefois, j’ai entendu que la fabrication d’images est interdite par l’islam. Or, la vidéo que j’ai postée au site est une collection d’images accompagnée de textes écrits. Pour en avoir une percevoir plus claire, vous pouvez visionner une de mes vidéos donnée à titre d’exemple. Le revenu que j’obtiens grâce à ce travail est-il licite ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, réaliser une collection d’images cartoon accompagnée d’un commentaire écrit et monter le tout dans une séquence vidéo à poster dur You Tube, ne représente aucun inconvénient, s’il plaît à Allah, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1.Que les séquences postées ne contiennent aucun élément condamnable comme la musique ou des images excitantes ou l’illustration de fausses croyances, etc.

2.Que la publicité faite à l’aide de vos séquences ne favorise pas une propagande pour des produits commerciaux prohibés issus des banques usurières ou des sites pornographiques ou des chaines musicales ou des films interdits, etc.

Si la plupart des éléments publicitaires qu’accompagnent vos séquences sont licites, nous espérons qu’il n’y a aucun inconvénient pour vous de contribuer à la promotion de cette publicité. Dans le cas contraire, vous devez cesser ce service car, par ce biais, vous contribuez à la diffusion d’une propagande pour le péché.

Deuxièmement, le musulman doit contribuer à la construction de sa société et sa nation et se soucier de ce qui leur profite ici-bas et dans l'au-delà tout en se faisant de l'argent mais sans négliger les objectifs sublimes liés au service rendu à sa religion et sa nation.

Votre activité qui consiste à produire des images cartoon n'apporte à la communauté islamique rien d'autre qu'un divertissement superflu. Si toutefois vous parvenez à lui donner une orientation juste et veillez scrupuleusement à diffuser des informations utiles et des concepts islamiques par ce canal et procédez au choix des commentaires pertinents pour les images en vous faisant aideren cela par des étudiants en sciences islamiques, connaisseurs des dispositions de la loi religieuse et des infractions religieuses et comportementales contenues dans les films cartoon, qui échappent à l'attention de beaucoup de gens , si vous pouvez faire tout cela dans le but de bien réguler la chaine (utilisée pour diffuser vos produits)c'est bien mieux pour vous. Car, vous contribuerez alors à la protection des enfants des musulmans contre les autres films véhiculant des déviances comportementales et dogmatiques.

Allah le sait mieux.